



ARRÊTÉ N° 86/2024

**Circulation interdite Sauf Riverains
Sens montant Dinan vers rond-point des Charrières
Rue Ste Anne
Le 11 juin 2024 de 9h00 à 16h00**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SPAC en date du 5 juin 2024 d'interdire la circulation rue Ste Anne pour des travaux de curage et d'inspection caméra le mardi 11 juin 2024 de 9h00 à 16h00.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de curage et inspection caméra sur le réseau assainissement, la circulation sera interdite sauf riverains rue Ste Anne sens montant Dinan vers rond-point des Charrières le mardi 11 juin 2024 de 9h0 à 16h00.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SPAC.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SPAC.

Fait à QUÉVERT, le 06/06/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

